

COMMUNE DE VILLEBICHOT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 ET COMPTE FINANCIER UNIQUE (COMPTE ADMINISTRATIF) 2024

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. L'état de la dette

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 11 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Résultat exercice 2024 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		198 888.44	10 683.06		10 683.06	198 888.44
Opérations de l'exercice	234 180.07	219 422.40	84 174.46	99 219.84	318 354.53	318 642.24
TOTAUX	234 180.07	418 310.84	94 857.52	99 219.84	329 037.59	517 530.68
Résultats de clôture		184 130.77		4 362.32		188 493.09
Restes à réaliser			152 095.26	55 128.00	152 095.26	55 128.00
TOTAUX CUMULES		184 130.77	152 095.26	59 490.32	152 095.26	243 621.09
RESULTATS DEFINITIFS		184 130.77	92 604.94			91 525.83

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux

b) *Dépenses de fonctionnement*

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2024 sont estimées à 299 526.80 € et se répartissent comme suit :

Dépenses	
011 – Charges de gestion générale	149 727.80
012 – Charges de personnel	20 110.00
014 – Atténuation de produits	48 188.00
65 – Autres charges de gestion courante	78 501.00
66 – Charges financières	3 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	299 526.80
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	45842.03
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	345 368.83

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Celles-ci regroupent :

- Les frais généraux relatif à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments communaux (eau, électricité, carburant véhicule communal, assurances, téléphone, nettoyage...)
- L'entretien de la voirie et des réseaux
- Les prestations des services extérieurs
- La maintenance et la réparation du matériel
- Les taxes foncières
- Les frais de garderie des bois et divers coûts pour l'ONF
- Les fêtes et cérémonies diverses

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent les dépenses pour le personnel communal (Mme VANDEEHEEREN, M. GEORGES).

Le secrétariat de mairie est assuré par le service commun de la Communauté de Communes de Gevrey-Nuits, cette dépense est imputée au chapitre 014.

Chapitre 014 : Atténuations de produits

Chaque année, la Communauté de Communes de Gevrey-Nuits verse à chaque commune membre une attribution compensatrice de taxe professionnelle déduction faite de la participation de la commune à différents services communs (service autorisation du droit des sols, service secrétariat de mairie) et du F.P.I.C. (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Elles se composent principalement des dépenses afférentes :

- Au versement des indemnités de fonction et des cotisations des élus,
- Aux subventions de fonctionnement accordées aux associations,
- Aux contributions aux différents syndicats intercommunaux (SICECO, SIVOS de la Plaine) et au SDIS 21

Chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts des emprunts de la commune.

Les dépenses d'ordres

Elles représentent 45 842.03 € en 2025 qui comprennent les amortissements des biens pour 4060.00€ ainsi qu'une somme de 41 782.03€ inscrite en prévision d'un éventuel virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

c) Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2025 sont estimées à 253 843.00 € et se répartissent comme suit :

Recettes	
013 – Atténuation de charges	
70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	58 270.00
73 – Impôts et taxes	125 058.00
74 – Dotations et participations	52 927.00
75 – Autres produits de gestion courante	17 588.00
TOTAL DES RECETTES REELLES	253 843.00
002 – Résultat reporté	91 525.83
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	345 368.83

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et vente diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées ainsi :

- Les coupes de bois et les affouages, le remboursement forfaitaire de la T.V.A. sur la vente de bois,
- Les redevances d'occupation du domaine public (SICECO, Orange)
- La location de la chasse
- La vente des concessions de cimetière

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- La fiscalité directe locale (taxes foncières sur le bâti et le non bâti)
- Les taxes afférentes aux droits de mutation

Chapitre 74 : Dotations et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) : elle représente la participation de l'Etat au fonctionnement de la Commune. Elle est en nette diminution depuis 2013 (38 835 €) et une prévision de 25091€ pour 2025.
- La Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.)
- La dotation nationale de péréquation
- Les compensations au titre des exonérations des taxes foncières et taxes d'habitation
- L'aide de l'État pour l'emploi de Monsieur GEORGES

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

La principale ressource de ce chapitre est constituée par les revenus des immeubles et des biens, à savoir :

- La location du logement communal,
- Les locations des jardins et des terres,
- La location de la Salle de l'Héritage.

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté

Ce chapitre comprend le report d'excédent de fonctionnement de l'année précédente après affectation de résultat, soit 91 525.83 €.

d) Fiscalité

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation	11.94 %	11.94 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %	11.94 %	11.94 %
Taxe sur foncier bâti	16.88 %	16.88 %	16.88 %	37.88 %	39.02 %	39.02 %	39.02 %
Taxe sur foncier non bâti	28.93 %	28.93 %	28.93 %	28.93 %	29.80 %	29.80 %	29,80 %

Les bases d'imposition sont établies par les services fiscaux, selon les règles qui résultent de décisions législatives. Pour 2021, le taux de 21 % appliqué en 2020 sur le foncier bâti par le Conseil Départemental devra être additionné au taux de taxe communale sur le foncier bâti puisqu'elle ne sera plus perçue par le Conseil Départemental.

III. La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est lieux aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

a) Dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, de travaux, soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2025 sont estimées à 203 018.29 € et se répartissent comme suit :

Dépenses T.T.C.	
204 – subventions d'équipement versées	7 000.00
21 – immobilisations corporelles	185 068.29
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	192 068.29
16 – emprunts et dettes assimilées	10 950.00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	10 950.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	203 018.29€

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées

Ce chapitre correspond aux travaux d'extension du réseau d'éclairage public

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Ce chapitre comprend les prévisions suivantes :

- Forêt communale
- Plantations au city stade
- Vidéo protection
- Extracteur du logement communal
- Sécurisation des entrées
- Travaux ruelle Notre Dame
- Etude Berthet pour les accotements rue Saint Bernard
- Numéros d'habitation

b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent à :

- Le Fonds de compensation de la T.V.A. (FCTVA) – récupération deux ans après réalisation (16.404 %)
- La taxe d'aménagement sur les déclarations d'urbanisme,
- Les subventions d'investissement

Elles sont estimées à 203 018.29 € pour l'exercice 2025 et se répartissent comme suit :

Recettes T.T.C.	
13 – subventions d'investissement	56 809.00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	56 809.00
10 – dotation, fonds divers et réserves	3 400.00
1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	92 604.94
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	96 004.94
TOTAL DES RECETTES REELLES	152 813.94.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	45 842.03
001 – résultat reporté	4 362.32
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	203 018.29

Les recettes d'ordres (sans décaissement)

Elles représentent 45 842.03 € qui comprennent les amortissements des biens pour 4060.00 € ainsi qu'une somme de 41 782.03 € correspondant au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

IV – Etat de la dette

Le budget principal comporte 4 emprunts concernant :

- Les travaux ERL/Mairie – contracté en 2018 pour une durée de 25 ans d'un montant de 187 000 €
- Le financement des investissements en mobilier et matériel pour l'ERL – contracté en 2018 pour une durée de 15 ans d'un montant de 20 000 €
- Les travaux ERL/Mairie (complément) – contracté en 2018 pour une durée de 25 ans pour un montant de 35 000 €
- Les travaux de la rue de Boulard – contracté en 2017 pour une durée de 20 ans pour un montant de 30 000 €

Le montant des remboursements pour l'année 2025 :

- Dépenses de fonctionnement : les intérêts = 2 944.25 €
- Dépenses d'investissement : le capital = 10 930.71 €

Annexé au budget primitif 2025, adopté par le Conseil Municipal le 11 avril 2025.

Le Maire

Pascal GRAPPIN.